

Avis aux résidents

Mesures spéciales pour disposer des branches et résidus d'arbres

Afin de protéger les arbres de l'arrondissement contre un insecte ravageur - l'agrile du frêne - qui détruit cette essence d'arbres, Outremont a pris des mesures spéciales.

Ainsi, les branches et les résidus d'arbres - toutes essences confondues - feront l'objet d'un ramassage séparé des collectes de résidus verts ou de déchets. Afin de réduire le risque de dispersion de l'agrile, les branches devront désormais être rassemblées en fagots par les citoyens et déposées à part, en bordure de rue. Les résidents devront ensuite prévenir l'arrondissement pour les faire ramasser.

Procédures à suivre pour la collecte des branches

- Les fagots doivent être déposés en bordure de rue, sans nuire au passage piétonnier, ni être placés avec les autres collectes;
- Les citoyens doivent appeler au 311 pour faire ramasser les fagots;
- Des employés municipaux se rendront sur place pour les cueillir dans les trois jours suivants la requête;
- Les branches seront déchiquetées à la cour de voirie et les copeaux disposés de manière sécuritaire;
- La taille des branches ne doit pas excéder une longueur d'un mètre et le diamètre maximal accepté est 12 cm.

L'arrondissement ne ramasse pas les troncs d'arbres. Les citoyens doivent, à leurs frais, faire appel à un entrepreneur en arboriculture pour disposer des troncs.